ENFANCE ET SAINTETÉ

Bulletin de l'Association des Amis d'Anne de Guigné

Sommaire

Liminaire.....1
Le Saint Père rappelle aux prêtres l'importance du sacrement de la réconciliation3
Le sacrement de la réconciliation.....5
Homélie du Pape Jean Paul II à la canonisation de Padre Pio de Pietrelcina.....13

Liminaire

« La confession est un très, très grand sacrement ». Voici ce qu'écrivait Anne de Guigné sur son petit cahier de "Retraite", quand elle avait neuf ans. Mais s'agit-il seulement du résumé d'une leçon de catéchisme enregistrée avec grand soin dans sa mémoire toute fraîche ? Ne s'agirait-il pas, tout autant et davantage encore, pour Anne, de prendre acte de sa propre expérience, celle du rôle irremplaçable joué par le sacrement de pénitence pour stimuler ses efforts de conversion et accompagner sa montée ininterrompue vers la sainteté ?

C'est avec l'aide irremplaçable de la grâce divine, sans cesse renouvelée et accrue par ce sacrement qu'Anne a pu, en effet, courir de victoire en victoire dans sa lutte intérieure pour établir le règne de Dieu dans son cœur de petite fille. Au point que toute négligence dans le recours à ce sacrement pourrait compromettre cette progression vers la sainteté qui demeure la Volonté de Dieu pour chacun d'entre nous. Et cela, quelque soit notre âge. Et comment, certes, ne pas le constater ? Nous assistons, depuis un certain nombre de décennies à une véritable "crise" du sacrement de pénitence, qui est à la fois cause et conséquence de la déchristianisation de notre monde actuel. Les facteurs d'une telle "crise" sont bien connus et peuvent se regrouper autour de ces trois points essentiels à toute authentique mentalité chrétienne, qui sont le sens du péché, la prise en compte de la grâce et la confiance en la Miséricorde.

Perdre **le sens du péché**, c'est perdre le sens de Dieu. Notre agir se limite alors au seul respect des droits de l'homme sans que nous comprenions à quel point les droits de l'homme ne sont qu'une conséquence du respect des droits de Dieu.

Oublier **la nécessité de la grâce**, c'est oublier la nécessité, pour notre humanité blessée, d'un salut qui ne peut se trouver que dans la Croix du Christ et c'est faire fi de cette vie divine que nous sommes appelés à partager, dès ici-bas, avec le Dieu vivant. C'est pourquoi, quels que soient les progrès effectués par les sciences humaines et leur utilité thérapeutique, le divan du psychanalyste ne saurait remplacer le confessionnal du prêtre.

Méconnaître enfin **l'infinie gratuité de la Miséricorde**, c'est se fermer à cet Amour seul capable de tout restaurer en nous comme autour de nous, suscitant au plus profond de nos cœurs la force de pardonner, à notre tour, à ceux d'entre nos frères, qui nous ont offensés.

Ne soyons donc pas étonnés si déchristianisation et "crise" du sacrement de pénitence s'engendrent mutuellement. Mais il est tout aussi exact d'affirmer que le lien est étroit entre toute redécouverte de la foi et recours à un sacrement qui demeure par excellence celui de toute authentique conversion.

Aussi nous rendons grâces pour ce magnifique renouveau du sacrement de pénitence, qui commence à se manifester et à se répandre, notamment à l'occasion des rassemblements de jeunes. Nous parlons, bien entendu, des confessions individuelles, toute absolution collective demeurant réservée à un certain nombre de cas précis et strictement déterminés.

À un tel renouveau, ce numéro d'*Enfance et Sainteté* souhaite apporter sa modeste collaboration en ce qui concerne plus précisément les enfants.

Certes, on se rappelle l'intervention romaine qui avait été rendue nécessaire pour mettre fin à une série d'expériences tendant à supprimer la confession qui devait normalement précéder et préparer toute première communion.

Le climat spirituel est aujourd'hui différent avec le nombre croissant de jeunes foyers qui, au sein de leurs paroisses, comme aussi avec l'aide de nombreux groupes de prière et mouvements éducatifs, savent remettre à sa vraie place ce sacrement en reconnaissant toutes les richesses qu'il leur apporte dans leur vie spirituelle et ecclésiale, dans leur vie de famille et jusque dans leur vie professionnelle et sociale.

Suivant notre méthode habituelle, c'est à une étude concernant les parents et les éducateurs, que nous consacrons, au moins dans un premier temps, notre dossier. Renée de Tryon-Montalembert nous présente le sacrement du pardon en balayant les préjugés de l'ignorance et en nous faisant découvrir, au-delà de ses apparences onéreuses, la face de lumière d'un sacrement qui nous recrée au grand soleil de Dieu.

Nous ne pouvions passer sous silence ce grand confesseur du XX^{e} siècle que le Saint Père vient de canoniser au mois de juin, universellement connu sous le nom

de Padre Pio : l'homélie que prononça alors le Pape nous a semblé la plus belle synthèse spirituelle de tout ce que représente ce saint capucin stigmatisé.

En ce qui concerne la confession des enfants, nous invitons nos plus jeunes lecteurs à cheminer avec Anne, leur grande amie, et comme à l'accoutumée.

Reste à traiter toute cette question si délicate de la formation de la conscience de l'enfant, qui devra faire l'objet d'un autre numéro de notre Revue, sitôt achevée la présentation du septénaire sacramentel.

Enfance et Sainteté

Éditorial

Le Saint Père rappelle aux prêtres l'importance du sacrement de la réconciliation

(Lettre aux prêtres, du Jeudi Saint 2002, § 3)

Je ressens, mes chers Frères dans le sacerdoce, le désir de vous inviter chaleureusement, comme je l'ai déjà fait l'an dernier, à redécouvrir personnellement et à faire redécouvrir la beauté du sacrement de la réconciliation. Pour divers motifs, celui-ci souffre depuis quelques décennies d'une certaine crise, à laquelle je me suis référé plus d'une fois, voulant même y faire réfléchir un Synode des Évêques, dont j'ai par la suite repris les indications dans l'exhortation apostolique *Reconciliatio et paenitentia*. Par ailleurs, je ne peux pas ne pas rappeler avec une joie intime les signes positifs qui, spécialement au cours de l'année jubilaire, ont montré que ce sacrement, convenablement présenté et célébré, peut être largement redécouvert même par les jeunes. Une telle redécouverte est bien sûr favorisée par l'exigence de communication personnelle, rendue aujourd'hui de plus en plus difficile par les rythmes frénétiques de la société technologique, mais toujours plus ressentie, en raison même de cela, comme un besoin vital. On peut certes répondre de diverses manières à ce besoin. Mais comment ne pas reconnaître que le sacrement de la réconciliation, sans pour autant se confondre avec les différentes thérapies de type psychologique, apporte aussi, presque en surabondance, une réponse significative à cette exigence ? Il le fait en mettant le pénitent en rapport avec le cœur miséricordieux de Dieu à travers le visage amical d'un frère.

Oui, elle est vraiment grande la sagesse de Dieu, qui a répondu, entre autres, par l'institution de ce sacrement à un besoin profond et indéracinable du cœur humain. Nous devons être des interprètes remplis d'amour et de lumière de cette

sagesse à travers le contact personnel que nous sommes appelés à établir avec nombre de nos frères et sœurs dans la célébration de la pénitence.

Le sacrement de la réconciliation

par Renée de Tryon-Montalembert

On appelle ce sacrement le *sacrement de la réconciliation*. On l'appelle aussi sacrement de pénitence, et encore sacrement du Pardon. Qu'on emploie l'une ou l'autre expression, c'est sans importance. Ce qui est important, c'est de bien comprendre ce qu'est ce sacrement, un sacrement si grand, et qui est malheureusement souvent mal connu d'où la désaffection actuelle à son égard, alors qu'il nous faut absolument le remettre à sa vraie place dans l'Église, en lui donnant à nouveau toute l'importance si grande qui est la sienne.

Toutefois, si, du point de vue pratique, on peut aussi bien parler du "sacrement de pénitence" que du "sacrement de la réconciliation", et même aussi de "sacrement du pardon", notons que les mots "réconciliation" et "pénitence" représentent des réalités différentes et complémentaires. Nous nous en rendons compte notamment, lorsque nous nous reportons au Synode des évêques, qui s'est tenu fin 1983, sur ce thème : « La réconciliation et la pénitence dans la mission de l'Église ». Dans le document de travail l'ayant précédé, nous avons, sur cette distinction, des explications très claires. La "réconciliation", « c'est le don que Dieu nous fait de retrouver la paix avec Lui et de surmonter les divisions entre nous ».

Et, bien sûr, cette "réconciliation" suppose la "pénitence", c'est-à-dire ce repentir, cette "conversion" du cœur qui se réalise au plus haut point dans le sacrement de pénitence, ainsi que l'exercice de la vertu de "pénitence" qui s'exprime par nos efforts de conversion et par l'ascèse.

La meilleure définition que nous puissions avoir de ce sacrement, nous la trouvons dans les paroles mêmes prononcées sur nous par le prêtre, paroles précédant immédiatement celles de l'absolution : « Que Dieu, notre Père, vous montre Sa Miséricorde. Par la mort et la Résurrection de Son Fils, Il a réconcilié le monde avec Lui et Il a envoyé l'Esprit Saint pour la rémission des péchés (cf. 2 Cor 5, 18-20 ; Jn 20, 21-23). Par le ministère de l'Église, qu'Il vous accorde le pardon et la paix… »

Et *Lumen Gentium* nous dit la même chose en d'autres termes : « Ceux qui s'approchent du sacrement de pénitence y reçoivent de la miséricorde de Dieu le pardon de l'offense qu'ils Lui ont faite et du même coup sont réconciliés avec

l'Église que leur péché a blessée et qui, par la charité, l'exemple, les prières, travaille à leur conversion » (*Lumen Gentium*, n° 11).

Le péché est une offense faite à Dieu. Dieu seul peut donc accorder le pardon. Et les juifs le comprenaient bien, lorsqu'ils accusaient Jésus de vouloir prétendre être Dieu alors qu'il accorde au paralytique, non seulement la guérison de son infirmité mais le pardon de ses péchés. Les juifs ont raison de dire : « Qui peut remettre les péchés, sinon Dieu seul ! » (cf. Mc 2, 7).

Seulement, voici la merveille : c'est que justement Jésus est, en vérité, le Fils de Dieu et **Dieu** Lui-même. Il a donc ce pouvoir de remettre les péchés, et il en a fait usage à bien des reprises… Rappelons-nous Marie-Madeleine, le bon Larron…

Mais voici plus étonnant, plus merveilleux encore. Ce pouvoir, Il va le communiquer à des hommes, pour qu'après avoir "quitté" visiblement les siens, Il continue d'accorder aux pécheurs cette possibilité inouïe de pouvoir, à tout moment, être délivrés du fardeau de leurs péchés et ainsi de pouvoir, à tout moment, connaître la joie d'une authentique renaissance spirituelle.

Car, c'est bien de cela qu'il s'agit, de cette possibilité, à tout moment, de retrouver la joie – toujours nouvelle – de notre baptême !

Rappelons-nous, en effet, la promesse faite aux Apôtres, quelque temps après la Transfiguration : « Vraiment, je vous le dis : tout ce que vous aurez lié sur la terre sera lié dans le ciel, et tout vous que vous aurez délié sur la terre sera délié dans le ciel » (Mt 18, 18).

Puis, rappelons-nous encore, au soir de la résurrection, l'institution proprement dite du sacrement : « Recevez l'Esprit Saint. Ceux à qui vous remettrez les péchés, ils leur seront remis ; ceux à qui vous les retiendrez, ils leur seront retenus » (Jn 20, 22-23).

Oui, c'est vraiment un admirable sacrement, que ce sacrement de pénitence, qui nous réconcilie avec Dieu et avec l'Église !

Nous allons reprendre les divers éléments qui le constituent, et qui sont :

– la contrition (repentir) ;

– la "confession" (l'aveu) ;

– l'absolution ;

– la "satisfaction" (réparation).

I. La contrition

Il s'agit du regret, du repentir, de la douleur d'avoir péché, d'avoir offensé Dieu, avec, bien entendu, la ferme décision de ne plus recommencer. Nous

trouvons notamment une très belle expression de tels sentiments dans le psaume 51, ce psaume qui traduit le repentir de David après sa faute (cf. aussi Jr 2, 19-21 ; Ez 18, 21-23 ; Jn 5,14 ; 8, 11 ; Lc 15, 17-24).

On distingue habituellement la contrition parfaite et la contrition imparfaite, non pas d'après la qualité de l' "acte de contrition" exprimé par le pécheur, mais d'après le motif qui produit en lui cette "contrition", la "contrition parfaite" étant causée par l'amour, par la charité envers Dieu qui naît dans le cœur du pécheur, tandis que la "contrition imparfaite" est motivée par l'amour du pécheur pour lui-même.

En effet : « La contrition parfaite est une douleur et une détestation des péchés, produite par un motif de charité, parce qu'on a offensé Dieu qui est le souverain Bien et digne d'être aimé par-dessus tout. La contrition parfaite efface immédiatement les péchés et réconcilie l'homme avec Dieu, même hors du sacrement de pénitence, mais non sans le désir de recourir à ce sacrement dès que possible, désir qui est contenu implicitement dans la contrition parfaite (Pr 10, 12 ; Jn 14, 21-23 ; 1 Pe 4, 8 ; 1 Jn 4, 7) » (A.P.).

« La contrition imparfaite est une douleur et une détestation surnaturelle des péchés, causées ordinairement par la honte du péché ou la crainte de l'enfer et de ses peines (cf. Mt 10, 28 ; Lc 3, 7-9 ; 15, 7). La contrition imparfaite suffit pour recevoir validement le sacrement de pénitence. La contrition parfaite est cependant souhaitable » (A.P.).

Bien entendu, il ne s'agit pas de faire du sentiment. Ce qui prouve l'authenticité de la contrition, c'est avant tout le changement de vie. On ne fait pas que regretter le péché commis, ou les péchés commis. On s'en détourne avec horreur. On veut changer sa vie. C'est ce qu'on appelle la "conversion" (cf Mc 1, 4) (en grec : la *metanoïa*). Rappelons-nous la parole du Christ à la femme adultère : « Va, et désormais ne pèche plus ! » (Jn 8, 11).

II. La confession

Il s'agit de l'aveu, de l'accusation des péchés, faite à un prêtre dans le but d'obtenir le pardon de Dieu.

Il faut faire attention au mot "confession", parce qu'il possède deux significations : d'une part, il signifie l'accusation des péchés (je fais la "confession" de mes fautes) ; mais d'autre part, il veut dire également "proclamation", et peut donc s'employer pour exprimer une proclamation de la foi, (c'est ainsi que l'on donne aux martyrs le titre de "confesseurs de la foi") et également une proclamation des grandeur de Dieu, de Son Nom, de Ses œuvres, mais en s'adressant directement à Dieu (cf. par ex. Ps 22, 23), à la différence du

témoignage qui lui, se tourne d'abord vers les hommes.

Mais, remarquons-le, les deux sens peuvent s'unifier, en ce qui concerne le sacrement de pénitence, parce que lorsque nous faisons l'aveu de nos péchés, lorsque nous "confessons" nos péchés, nous proclamons, du même coup, et donc nous "confessons" l'infinie Miséricorde de Dieu qui nous les pardonne !

L'accusation des péchés graves (les "péchés mortels") est suffisante, mais absolument nécessaire, à moins d'un oubli involontaire, bien sûr, mais il faut alors ne pas manquer d'accuser, à la prochaine confession, le péché ainsi omis involontairement.

Certains se demandent le "pourquoi" de telles accusations. Jean-Paul II nous l'explique très clairement, dans *Reconciliatio et paenitentia*, son Exhortation apostolique du 3 décembre 1984, faisant la synthèse des travaux du Synode des Évêques sur cette question :

a) « L'accusation des péchés est avant tout exigée par la nécessité que le pécheur soit connu par celui qui exerce le rôle de juge dans le sacrement (nous verrons ce rôle de juge dans un instant), car il lui revient d'évaluer aussi bien la gravité des péchés que le repentir du pénitent ».

b) Il convient d'insister aussi sur « un aspect thérapeutique ou médicinal" du sacrement, en nous reportant à l'action du Christ guérissant les malades. Aussi, « exerçant également le rôle de médecin, le prêtre a besoin de connaître l'état du malade pour le soigner et le guérir » .

c) « Mais, la confession individuelle a aussi valeur de signe » : signe de la rencontre du pécheur avec la médiation de l'Église dans la personne du ministre ; signe qu'il se reconnaît pécheur devant Dieu et devant l'Église, qu'il fait la clarté sur lui-même sous le regard de Dieu. L'accusation des péchés ne saurait donc être réduite à une tentative quelconque d'auto libération psychologique, même si elle répond à un besoin légitime et naturel de se confier à quelqu'un, besoin inscrit dans le cœur humain…

III. L'absolution

Nous rencontrons, dans ce sacrement, une notion extrêmement importante et que nous sommes très souvent tentés aujourd'hui de passer sous silence ou de minimiser : c'est celle de jugement.

Nous oublions trop souvent, en effet, aujourd'hui, la dimension "jugement" qui fait pourtant partie de la Révélation. Rappelons-nous, en effet, comment la Parole de Dieu nous juge (cf. He 4, 12-14) et qu'un jour, nous aurons tous à être jugés par Dieu (cf. Rm 14, 10). Or, le sacrement de pénitence s'exprime par un jugement, un jugement qui est un jugement spirituel et un jugement de

miséricorde.

Ce qui est très spécial dans le sacrement de pénitence, c'est qu'il consiste en un jugement. Le Christ, en effet, a donné aux Apôtres et à ceux qui leur succèderaient ce qu'on appelle "le pouvoir des clés" c'est-à-dire le pouvoir de pardonner les péchés ou de les retenir (c'est-à-dire de refuser leur pardon). Il y a donc bien un jugement qui s'exerce. Comme l'enseignent le Concile de Trente et l'Église d'aujourd'hui, « l'absolution est donnée par un prêtre qui agit comme juge ». Et là se trouve la grande différence avec le baptême où la disparition du péché originel et le don de la grâce sanctifiante, de la Vie divine, nous sont octroyés de façon absolument gratuite, et sans aucune espèce de jugement.

Mais, dans le sacrement de pénitence, contrairement à ce qui se passe dans les tribunaux humains, il s'agit d'un jugement de miséricorde que nous avons à contempler dans les perspectives de la parabole du fils prodigue reçu par son Père, ou encore de Marie-Madeleine aux pieds de Jésus.

Ce jugement de miséricorde consiste dans les paroles de l'absolution sacramentelle, que le prêtre prononce sur le pénitent **au nom du Christ lui-même** : « Et moi, au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, je vous pardonne tous vos péchés ». Ainsi, ce n'est pas le prêtre qui nous pardonne, c'est bien Jésus-Christ en personne !

Une précision encore : le Christ est inséparable de Son Corps qui est l'Église. « Ce n'est pas seulement à Dieu ou au Christ considéré Lui seul, que nous demandons pardon, c'est au Christ total, c'est au Christ avec son Église. Nous avons été intégrés dans l'Église par le baptême, nous n'avons pas respecté les obligations de cette appartenance, nous venons donc demander pardon au Christ total, Tête et membres » (Chanoine D.J. Lallement).

Et c'est pourquoi, il est nécessaire que le prêtre qui reçoit des confessions soit validement approuvé pour cela.

Tout ceci étant bien précisé, nous avons vraiment à prendre conscience de ce que représente pour celui qui comprend la portée d'un tel sacrement, la possibilité de retrouver ainsi la joie de l'innocence baptismale. Car, en définitive, c'est bien, en quelque sorte, de cela qu'il s'agit : la joie de se trouver libéré du passé et de pouvoir repartir neuf, entièrement renouvelé, dans la grâce pascale d'un nouveau printemps spirituel !

Comme l'explique encore Jean-Paul II, dans l'Encyclique *Reconciliatio et paenitentia*, « … En cet instant (celui de l'absolution), le pécheur contrit et converti entre en contact avec la puissance et la miséricorde de Dieu. C'est le moment où la Trinité, en réponse au pénitent, se rend présente à lui pour effacer son péché et lui redonner son innocence ; et la force salvifique de la Passion, de la

Mort et de la Résurrection de Jésus-Christ est communiquée au pénitent… »

IV. La satisfaction

Il est bien entendu que le tort fait au prochain doit être réparé dans toute la mesure du possible.

D'autre part, il entraîne la nécessité d'une certaine expiation. C'est ce qu'on appelle, en théologie, les "peines temporelles", autrement dit la nécessité de certaines réparations, de certaines expiations qui doivent se faire soit durant notre existence terrestre, par l'offrande des épreuves de la vie et d'actes de pénitence, soit après la mort. C'est pourquoi on appelle aussi le sacrement de pénitence "un baptême laborieux" (cf. saint Grégoire de Naziance et saint Jean Damascène). Ceci, à la différence du "baptême" proprement dit qui, lui, nous le rappelions tout à l'heure, est un don entièrement gracieux, ne laissant subsister aucune "peine" d'aucune sorte devant être subie.

C'est ici que se place la satisfaction sacramentelle, c'est-à-dire « l'acte final qui couronne le signe sacramentel de la pénitence » (*Reconciliatio et paenitentia*). Dans certains pays, ce que le pénitent pardonné et absous accepte d'accomplir après avoir reçu l'absolution s'appelle précisément pénitence.

Quel est le sens de cette satisfaction dont on s'acquitte, ou de cette pénitence que l'on accomplit ?

Autrefois, de telles pénitences pouvaient être extrêmement lourdes, notamment pour les "pécheurs publics". Aujourd'hui, cela se réduit, en fait à bien peu de chose, récitation d'une prière, un acte de bienveillance effective au profit du prochain, etc. : « L'œuvre et la mesure de la satisfaction doivent convenir à chaque pénitent, de sorte que chacun répare l'ordre qu'il a troublé et soit guéri par un remède opposé au mal dont il souffre. Il faut donc vraiment que la peine soit un remède au péché et, en quelque sorte, un renouveau de la vie » (*Rituel de la pénitence*, Introduction, n° 6 c).

D'ailleurs, c'est par la Passion du Christ que nous sommes pardonnés. Il est donc normal et juste que nous soyons associés, d'une certaine manière, aux souffrances de cette Passion Rédemptrice.

Reste la question du "comment vivre" qui se pose après que Dieu nous ait accordé son pardon. Parce qu'il est bien vrai que demeurent ces exigences d'une réparation, dans la mesure du possible, du mal commis, mais cela ne doit en rien diminuer la joie de celui qui se sait pardonné, cette béatitude du pécheur pardonné que chante si bien le Psaume 31.

Et le caractère "laborieux" de ce "nouveau baptême" ne doit en rien ternir la

joie qui nous habite. Là aussi relisons la parabole du fils prodigue. Ce fils prodigue voulait demander à son père la faveur d'être embauché comme un serviteur. Et voilà que le père ne lui laisse même pas le temps d'ouvrir la bouche pour formuler pareille requête, afin de vite, vite, appeler les serviteurs pour le revêtir de vêtements plus beaux encore que ceux qu'il portait auparavant, puisque voici la robe la plus belle, voici l'anneau. Pas question de considérer comme un serviteur ce fils si tendrement aimé ! C'est avec une dignité proprement royale qu'il est réintroduit au cœur de la famille ! Et le "Bon Pasteur" ! Fait-il des reproches à sa brebis perdue ? Bien loin de là, c'est sur ses épaules qu'il la place, avec quelle délicatesse, avec une tendresse dont pourraient presque être jalouses les autres brebis, les fidèles, demeurées au troupeau et qui ne se trouvent pas dans une situation aussi enviable !

À une telle tentation de jalousie, le fils aîné du prodigue n'échappera pas, hélas !, son cœur étant trop étroit pour partager la joie exultante du père, une joie que chacun des fidèles devrait faire sienne cependant. Car que pourrait-il y avoir de plus doux pour un frère que de voir revenir à la vie le petit frère qui s'était perdu ? C'est pourquoi on ne saurait trop insister sur cette dimension "pascale", sur cette dimension "baptismale" de ce sacrement de la réconciliation. Trop souvent on a réduit ce sacrement d'ailleurs au simple "effacement" de la faute (ce qui est déjà, certes, immense, et que Dieu seul peut accomplir !), mais sans mettre assez en relief cette irruption de vie nouvelle, de vie divine, que fait jaillir, dans le cœur le plus ténébreux, toute absolution sacramentelle individuelle, donnée par n'importe quel prêtre, fût-il le plus pauvre et le plus démuni sur le plan spirituel.

Pensons à Naaman le syrien. Il était allé, sur le conseil d'Élie, baigner son corps atteint d'une horrible lèpre dans les eaux du Jourdain… et voici que sa chair a refleuri, devenant semblable à celle d'un tout petit enfant (2 Rs 5, 14).

Oui, quel merveilleux secret de sainteté se trouve sans cesse mis à notre disposition par cette fontaine de vie, ce sacrement du Pardon où nous pouvons sans cesse connaître la joie d'une véritable renaissance, d'une création nouvelle, la joie d'un nouveau printemps !

Alors, dans ces perspectives, le passé, lui aussi, se trouve assumé. Nous pouvons apprendre le bon usage de nos souvenirs, c'est-à-dire d'accepter ce passé en humble sérénité parce que Celui qui nous a pardonné toutes nos fautes est bien capable aussi de venir en aide à notre faiblesse pour non seulement réparer avec surabondance tout le mal commis, mais même suppléer avec surabondance à tout le bien omis. Si bien que notre passé ne peut plus être pour nous qu'occasion de louange, qu'occasion d'espérance, et d'espérance surabondante. Telle est la magnificence, telle est la munificence de notre Dieu, riche en Miséricorde !

Et non seulement nos peccadilles sont pardonnées, mais aussi en ce qui concerne nos fautes les plus graves, nos refus de la vie, nos refus de l'amour. Ces péchés, tous, nous sont pardonnés, Dieu nous en assure, engageant sa parole ; fussent-ils sanglants comme la pourpre, ils deviendront immaculés, comme la laine des agneaux, et la neige sous le soleil (Is 1, 18). Telle est la puissance du Sang de Son Fils !

Alors, dans le grand ouvrage de patience qu'est la dentelle de nos vies, que leur souvenir ne vienne pas jeter une ombre paralysante : grâce à la transfiguration du pardon de Dieu, ce sont eux qui, en définitive, apportent cette note d'humilité, et cette note de confiance sans lesquelles aucun de nos présents ne sauraient plaire à notre Dieu. Car « les bijoux de l'épouse, ce sont ses péchés pardonnés ! »

N'est-ce pas là ce qu'a vécu Saint Pierre ? Ses trois reniements et leur mortel souvenir se sont trouvés à jamais transfigurés dans ces trois actes d'amour que le Christ a fait jaillir de son cœur, tout en lui confiant la responsabilité suprême de l'Église !

Comment vivre ? Il n'est qu'une réponse : dans cette joie aussi humble qu'exultant du cœur qui se sait aimé plus qu'avant !

Renée de Tryon-Montalembert

Pour bien comprendre, dans toutes ses dimensions, cet admirable sacrement, lire l'exhortation apostolique toujours actuelle de Jean-Paul II, du 2 décembre 1984 : *Reconciliatio et paenitentia* (la réconciliation et la pénitence dans la mission de l'Église d'aujourd'hui), que nous avons eu l'occasion de citer à plusieurs reprises.

Homélie du Pape Jean Paul II à la canonisation de Padre Pio de Pietrelcina

Dimanche 16 juin 2002

L'image évangélique du "joug"

1. « Oui, mon joug est aisé et mon fardeau léger » (Mt 11, 30). Les paroles adressées par Jésus aux disciples, que nous venons d'entendre, nous aident à comprendre le cœur du message de cette célébration solennelle. Dans un certain sens, nous pouvons en effet les considérer comme une merveilleuse synthèse de l'existence tout entière de Padre Pio de Pietrelcina, aujourd'hui proclamé saint.

L'image évangélique du "joug" évoque les nombreuses épreuves que l'humble capucin de San Giovanni Rotondo dut affronter. Aujourd'hui, nous contemplons en lui combien le "joug" du Christ est doux et son fardeau vraiment léger lorsqu'on le porte avec un amour fidèle. La vie et la mission de Padre Pio témoignent que les difficultés et les douleurs, si elles sont acceptées avec amour, se transforment en un chemin privilégié de sainteté, qui s'ouvre sur des perspectives d'un plus grand bien, connu seulement par le Seigneur.

La "glorification dans la Croix"

2. « Pour moi, que jamais je ne me glorifie sinon dans la Croix de notre Seigneur Jésus-Christ » (Ga 6, 14).

N'est-ce pas précisément la "glorification dans la Croix" qui resplendit le plus chez Padre Pio ? Comme la spiritualité de la Croix vécue par l'humble capucin de Pietrelcina est actuelle ! Notre époque a besoin d'en redécouvrir la valeur pour ouvrir son cœur à l'espérance.

Au cours de toute son existence, il a cherché à se configurer toujours davantage au Crucifié, en ayant clairement conscience d'avoir été appelé à collaborer de façon particulière à l'œuvre de la rédemption. Sans cette référence constante à la Croix on ne peut pas comprendre sa sainteté.

Dans le dessein de Dieu, la Croix constitue le véritable instrument de salut pour l'humanité tout entière et la voie explicitement proposée par le Seigneur à ceux qui veulent le suivre (cf. Mt 16, 24). Le saint Frère du Gargano l'avait bien compris, lui qui écrivait en la fête de l'Assomption en 1914 : « Pour arriver à atteindre notre objectif ultime il faut suivre le divin Chef, qui ne désire conduire l'âme élue par d'autre voie que celle qu'il a parcourue ; qui est celle, je le dis, de l'abnégation et de la Croix » (*Epistolario II*, p. 155).

Généreux dispensateur de la miséricorde divine

3. « Je suis Yahvé qui exerce la bonté » (Jr 9, 23). Padre Pio a été le généreux

dispensateur de la miséricorde divine, étant disponible pour tous à travers l'accueil, la direction spirituelle et, en particulier, l'administration du sacrement de la pénitence. J'ai eu moi-même le privilège, pendant ma jeunesse, de profiter de sa disponibilité envers les pénitents. Le ministère du confessionnal, qui constitue l'un des traits caractéristiques de son apostolat, attirait des foules innombrables de fidèles au couvent de San Giovanni Rotondo. Même lorsque ce singulier confesseur traitait les pèlerins avec une dureté apparente, ceux-ci, ayant pris conscience de la gravité de leur péché et sincèrement repentis, revenaient presque toujours en arrière afin de recevoir l'accolade de paix du pardon sacramentel.

Puisse son exemple inciter les prêtres à accomplir avec joie et assiduité ce ministère, si important aujourd'hui aussi, comme j'ai voulu le répéter dans la *Lettre aux prêtres* à l'occasion du dernier Jeudi saint.

La source de la fécondité spirituelle

4. « Seigneur tu es mon unique bien ».

Ainsi avons-nous chanté dans le Psaume responsorial. À travers ces paroles, le nouveau saint nous invite à placer Dieu au-dessus de tout, à le considérer comme notre unique et plus grand bien.

En effet, la raison ultime de l'efficacité apostolique de Padre Pio, la racine profonde de tant de fécondité spirituelle se trouve dans cette union intime et constante avec Dieu, dont les longues heures passées en prière et au confessionnal étaient le témoignage éloquent. Il aimait à répéter : « Je suis un pauvre frère qui prie », convaincu que « la prière est la meilleure arme que nous ayons, une clef qui ouvre le Cœur de Dieu ». Cette caractéristique fondamentale de sa spiritualité se poursuit dans les "Groupes de prière" qu'il a fondés et qui offrent à l'Église et à la société la formidable contribution d'une prière incessante et confiante. Padre Pio unissait à la prière une intense activité caritative dont la plus belle expression est la Casa Sollievo della Sofferenza. Prière et charité, voilà une synthèse plus que jamais concrète de l'enseignement de Padre Pio, qui est aujourd'hui proposé à tous.

Enseigne-nous…

5. « Je te bénis, Père, Seigneur du ciel et de la terre… de l'avoir révélé aux tout-petits » (Mt 11, 25).

Comme ces paroles de Jésus apparaissent appropriées lorsqu'on les applique à ta personne, humble et bien-aimé Padre Pio.

Nous te prions de nous enseigner à nous aussi l'humilité du cœur, afin de pouvoir être comptés au nombre des tout-petits de l'Évangile, auxquels le Père a promis de révéler les mystères de son Royaume.

Aide-nous à prier sans jamais nous lasser, assurés que Dieu connaît ce dont nous avons besoin, avant encore que nous le demandions.

Obtiens pour nous d'avoir un regard de foi capable de reconnaître immédiatement chez les pauvres et les personnes qui souffrent le visage même de Jésus.

Soutiens-nous à l'heure du combat et de l'épreuve et, si nous chutons, fais en sorte que nous fassions l'expérience de la joie du sacrement du Pardon.

Communique-nous ta tendre dévotion à l'égard de Marie, Mère de Jésus et notre Mère.

Accompagne-nous dans le pèlerinage terrestre vers la patrie bienheureuse, où nous espérons parvenir nous aussi afin de contempler pour l'éternité la Gloire du Père, du Fils et de l'Esprit Saint, Amen !

Directeur de la publication : Renée de Tryon-Montalembert

Document recomposé et mise en page à partir d'un exemplaire original.
© 2012 Association des Amis d'Anne de Guigné.